



International Network for Economic, Social & Cultural Rights
Red Internacional para los Derechos Económicos, Sociales y Culturales
Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels
الشبكة العالمية للحقوق الاقتصادية و الاجتماعية و الثقافية

Board

Cathy Albisa
*National Economic and
Social Rights Initiative,
USA*

Ximena Andión-Ibañez
*Instituto de Liderazgo
Simone de Beauvoir,
Mexico*

Hossam Bahgat
*Egyptian Initiative for
Personal Rights, Egypt*

Saeed Baloch
*Pakistan Fisherfolk Forum,
Pakistan*

Minerva Gonzales
ESCR-Asia, the Philippines

Legborsi Saro Pyagbara
*Movement for the
Survival of the Ogoni
People, Nigeria*

Sandra Ratjen
*International Commission
of Jurists, Switzerland*

TO:

Son Excellence monsieur Otto Perez Molina, Président de la République du Guatemala

CC:

Dr. Joshua Felipe Baquix, Président de la magistrature.

Thelma Aldana, Directrice des poursuites pénales.

M. Michel Forst, Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

Mme Victoria Lucia Tauli-Corpuz, Rapporteuse spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

José de Jesús Orozco Henríquez, Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme, de la commission interaméricaine des droits de l'homme.

Rose-Marie Belle Antoine, Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones de la commission interaméricaine des droits de l'homme.

9 marz 2015

Le Réseau International pour les droits économiques, sociaux et culturels (Réseau-DESC) est le plus grand réseau mondial d'organisations et de défenseurs qui se consacre à l'accès à une justice économique, sociale et environnementale par le biais des droits humains, et qui compte plus de 280 membres organisationnels et individuels dans 70 pays.

Nous souhaitons exprimer notre profonde inquiétude concernant, d'une part, l'incrimination dont on nous a fait part de leaders communautaires qui promeuvent et protègent les droits de communautés affectées par des projets miniers et hydroélectriques dans le département de Huehuetenango, au Guatemala, et d'autre part la militarisation des territoires autochtones. Selon l'information que nous avons reçue, le 26 février 2015, trois dirigeants sociaux de Santa Cruz Barillas, dans le Huehuetenango, Arturo Pablo, Francisco Juan y Adalberto Villatoro, ont été emmenés en prison préventive quand ils se sont présentés à une audience publique organisée par le Tribunal de Justice de Huehuetenango. Ces leaders communautaires sont des membres de la résistance pacifique contre le projet hydroélectrique Qanbalam I et II, qu'on accuse anormalement de délits de détentions illégales, de menaces et d'enlèvements.

Nous avons été informés que les leaders autochtones des communautés des municipalités de San Mateo Ixtatán, Santa Cruz (Barillas) et San Eulalia, parmi d'autres, ont été victimes de menaces, d'attaques et de harcèlement par des membres de la police nationale et des forces de sécurité de la compagnie.

Chris Grove
Director

370 Lexington Avenue
Suite 700
New York, New York
10017
United States
Tel: +1 212.681.1236

info@escr-net.org
www.escr-net.org

*ESCR-Net is a project of
the Tides Center*

Les projets en question incluent, entre autres : un projet d'exploration et d'exploitation pétrolière, Xacbal 7-2012 –conduit par Loon Energy Corporation du Canada- qui couvre 171,720 kilomètres et affecte directement les villes de Barillas et San Mateo Ixtatan. Ils incluent aussi des projets hydroélectriques comme Qanbalam I et II, conduit par Hidralia Energia-Ecoener-Hidro Santa Cruz SA à Barillas; les barrages Pojom I et II, menés par Hidralia Energia-Ecoener-PDH à San Mateo Ixtatan; La Cascata, un projet de barrage mené par Enel de Italia à Soloma et 5M Project SA, mené par Magdalena Group à Santa Eulalia. De plus, le projet minier Torlon, mené par Firestone Venture Company Inc. à Chochal, Chiantla et le développement d'infrastructures électriques par la compagnie TRECSA ont eu de sérieux impacts sur les droits humains des personnes vivants dans cette région.

Selon plusieurs leaders sociaux, ces projets sont mis en place sans respecter le droit fondamental de consultation préalable et le consentement libre, préalable et éclairé des autochtones, le droit des peuples autochtones à leurs terres et territoires ancestraux, et le droit à promouvoir un modèle de développement qui soit conforme à leurs valeurs, cultures et vision du monde¹.

Nous sommes particulièrement inquiets en ce qui concerne les représailles contre les défenseurs des droits humains dans une région du Guatemala qui a connu une longue histoire de violation des droits humains pendant le conflit armé des années 1980, au cours duquel les communautés dont il est question ont souffert des massacres, des viols, des tortures et des disparitions. Compte tenu de cette histoire, la récente militarisation de ces territoires en mai 2012 -quand le gouvernement a déclaré un état de siège à Barillas- a suscité de profondes inquiétudes. En plus des cas inquiétants d'Arturo Pablo, Juan Francisco et Adalberto Villatoro, d'autres cas de représailles qui seraient perpétrés contre des défenseurs des droits humains incluent les données suivantes :

- Le 19 janvier passé, une quarantaine de véhicules avec des policiers et des membres de l'armée ont réalisé des perquisitions pour capturer les dirigeants communautaires qui s'opposent aux projets hydroélectriques de Pojom I et II. Après une attaque de la communauté avec des gaz lacrymogènes, les frères Jesús Mateo et Casimiro Mateo ont été capturés et emmenés en hélicoptère au centre de prévention dans la ville de Huehuetenango. Les deux détenus ont été mis en liberté conditionnelle suite à une pression sociale et à des anomalies dans la procédure régulière, mais font l'objet d'une enquête.
- Le 11 novembre 2014, le leader communautaire de Ixquisis, et des municipalités de San Mateo Ixtatan, Marcos Ramírez Pedro a été victime d'une embuscade tendue par des travailleurs présumés de l'entreprise Hidralia Energia - PDH- et a été blessé par balle, suite à son opposition au projet Pojom I et II.
- Le 9 novembre 2014, après une réunion intercommunautaire, des représentants de Pojom et Ixquisis, des communautés affectées par le projet hydroélectrique Pojom I et II, ont été interceptés par des travailleurs de l'entreprise Hidralia Energia-Econener-PDH ce qui a provoqué des affrontements qui ont fait des blessés.
- Le 23 juin 2014, Víctor Pérez de Pojom San Mateo Ixtatan a été agressé et capturé arbitrairement et a été maintenu en prison préventive durant trois mois. Il a cependant été mis en liberté conditionnelle pour des anomalies dans la procédure régulière, mais Víctor Pérez fait l'objet d'une enquête par le ministère public.

Dans ce contexte, nous rappelons respectueusement au Gouvernement du Guatemala ses obligations sous les traités internationaux en matière de droits humains. Et, étant d'une pertinence particulière concernant la situation immédiate de représailles contre des défenseurs

¹ Déclaration de l'ONU sur les peuples indigènes, articles 31 et 23; organisation internationale du travail, convention 169.

des droits humains, dans le cadre plus général de projets d'infrastructure à grande échelle qui auraient un impact sur les communautés autochtones, nous notons que :

- Sous le Pacte International relatif aux droits civils et politiques², le Guatemala a l'obligation de respecter, entre autres : le droit à la vie ; le droit d'être à l'abri de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; le droit à la liberté et à la sécurité personnelle ; l'interdiction des arrestations et détentions provisoires, y compris les garanties d'une procédure équitable qui a été établie par la loi.
- Sous le pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels³, le Guatemala a l'obligation de respecter, entre autres : le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris à une alimentation, à des vêtements et à un logement adaptés, et à l'amélioration constante de ses conditions de vie ; le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ; et le droit à l'eau.
- Les deux pactes indiquent aussi que « en aucun cas un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance »
- Sous la Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les formes de discriminations raciales⁴, le Guatemala a l'obligation de respecter, entre autres : le droit de chacun à l'égalité devant la loi, sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique, notamment dans la jouissance des droits à des traitements égaux devant le système judiciaire ; et le droit à la sûreté de la personne et à la protection de l'État contre toute violence ou attaque par des tiers.
- Le Guatemala a le devoir de respecter les normes définies dans la Déclaration des droits des peuples autochtones, y compris le droit de déterminer et d'établir les priorités et les stratégies pour leur propre développement et pour l'utilisation de leurs terres, territoires et autres ressources, y compris le droit d'exiger que l'État obtienne leur consentement, exprimé librement et en toute connaissance de cause ; particulièrement en ce qui concerne le développement, l'utilisation ou l'exploitation des minéraux, de l'eau ou d'autres ressources.

Les compagnies qui mènent des projets miniers ou d'énergie au Guatemala sont elles-mêmes tenues par les normes internationales de respecter les droits humains. Ces compagnies doivent, entre autres, avoir un système solide de diligence raisonnable pour éviter toute implication dans une violation des droits humains, continuellement surveiller leurs propres pratiques, distribuer des rapports publics sur leur respect des droits humains, mettre en place les mesures de prévention de la violation des droits humains, et remédier à toute violation des droits humains se produisant en lien avec leurs activités.

Face à cette situation, nous appelons le gouvernement du Guatemala à :

1. Prendre immédiatement les mesures nécessaires pour qu'Arturo Pablo, Juan Francisco, Adalberto Villatoro et d'autres défenseurs des droits à Huehuetenango qui sont détenus ou poursuivis en justice, bénéficie d'un procès équitable en conformité avec les règles d'une procédure régulière établies par les lois guatémaltèques et les normes internationales ;
2. Cesser la criminalisation des défenseurs des droits humains de Mateo Ixtatan, Barillas et Santa Eulalia en lien avec les activités qu'ils mènent pour promouvoir et protéger les droits humains des communautés autochtones au Guatemala;
3. Protéger les défenseurs des droits humains, des leaders communautaires et autres des violations de leurs droits humains par des acteurs non-gouvernementaux, y compris le harcèlement, l'intimidation, les menaces et les actes de violence, et prendre des mesures pour

² Le Guatemala a ratifié le PIDCP en 1992.

³ Le Guatemala a ratifié le PIDESC en 1988

⁴ Le Guatemala a ratifié le CIEDR en 1983

- que les acteurs non-gouvernementaux soient tenus responsables de chacune de ces violations.
4. Mettre fin à la militarisation des territoires mayas de Huehuetenango, particulièrement dans les municipalités de San Mateo Ixtatan, Barillas et Santa Eulalia et prendre immédiatement des mesures pour le retrait de la police et des membres de l'armée qui occupent actuellement des zones résidentielles ;
 5. Respecter les droits des peuples autochtones au Guatemala en accord avec les obligations de l'État face aux droits humains internationaux, y compris le droit à la consultation et au consentement libre, préalable et éclairé concernant tout projet qui pourrait affecter les terres ancestrales des peuples autochtones ainsi que leurs moyens de subsistance ; et
 6. Prendre des mesures urgentes pour élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action, et prendre d'autres mesures, conformes aux principes directeurs relatifs aux entreprises et droits humains.

Enfin, nous vous demandons de nous tenir informé de la situation.

Au nom du Réseau-DESC,

[Signature]

Chris Grove
Directeur

[Annex - List of members of the ESCR-Net]